



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ONERA

Question écrite n° 80586

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur l'ONERA. Créé en 1946 sous la tutelle du ministère de la défense, l'ONERA concentre le quart de l'effort national de recherche aérospatiale. Malgré ce rôle primordial, la Cour des comptes observe dans son rapport sur l'exécution du budget 2014 que « l'ONERA, principal opérateur de la mission, ne dispose cependant pas de contrat d'objectifs depuis 2009, ce qui fragilise l'exercice de la tutelle ». Aussi, il lui demande de justifier cette absence contraire aux principes de bonne gestion, et de préciser le calendrier d'adoption du contrat d'objectifs et de performance de l'ONERA.

Texte de la réponse

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA), dont les membres du nouveau conseil d'administration ont été nommés par décret du 30 mars 2015, constitue un acteur essentiel de la recherche en France et en Europe. Le ministère de la défense, qui assure la tutelle de cet organisme, oeuvre chaque jour en faveur du maintien des compétences uniques de l'ONERA au profit de l'ensemble des ministères et des services concernés par la recherche aéronautique et spatiale française et européenne. Dans ce contexte, le ministère de la défense souscrit pleinement à l'analyse de la cour des comptes selon laquelle il est nécessaire que l'ONERA puisse se doter d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) afin d'améliorer ses outils de pilotage et d'avoir une vision stratégique pérenne. Sur ce sujet, il est utile de rappeler que l'environnement de l'ONERA a profondément évolué ces dernières années tant sur le plan industriel que de la recherche. Compte tenu de cette évolution, l'Office se doit d'adopter un modèle d'organisation rénovée qui se concrétisera, d'ici à la fin de l'année 2015, par l'approbation d'un COP couvrant la période 2016-2021. La direction générale de l'armement (DGA), ses partenaires des autres ministères et les industriels membres du groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) participeront pleinement à l'établissement de ce COP. Ce contrat devra notamment traiter de la stratégie immobilière visant à rationaliser les implantations de l'Office et de la stratégie de partenariat scientifique avec, en premier lieu, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace et au sein de la communauté d'universités et d'établissements Paris-Saclay. Pour sa part, le ministère de la défense mettra tout en oeuvre pour que ce contrat comporte des objectifs permettant à l'ONERA de maintenir son haut niveau technologique et de rester l'un des leaders européens voire mondiaux dans les domaines aéronautiques et spatiaux.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80586

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4041

Réponse publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5598